

## N°6 : Représentation des PME au conseil d'administration du Service des achats de l'Etat (SAE)

- **Mesure de nature** réglementaire
- **Mise en œuvre** dans les douze mois

- **Situation actuelle**

Le décret n° 2009-300 du 17 mars 2009 portant création du service des achats de l'Etat prévoit de faire siéger au conseil d'administration de ce service une personnalité qualifiée représentant les petites et moyennes entreprises pour appeler l'attention du conseil d'administration sur les conséquences de la politique d'achat adoptée par le SAE pour ces entreprises. Il prévoit également la présence de deux responsables des achats de grandes entreprises privées ou publiques pour permettre une comparaison avec la manière dont d'autres grands acheteurs publics ou privés organisent leurs achats.

Ce conseil d'orientation arrête les orientations générales de la politique d'achat de l'Etat et examine ses résultats.

- **Mesure proposée**

Porter à deux le nombre des membres du conseil d'administration représentant les PME pour donner à leur voix la même force que celle des grands acheteurs publics qui sont représentés par deux membres au conseil d'administration.

- **Résultat attendu**

Meilleur équilibre dans la prise en compte des préoccupations des petits fournisseurs et des gros acheteurs, présents au sein du conseil d'administration du service des achats de l'Etat, lors de la définition des orientations générales de la politique d'achat de l'Etat.